



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 7 juin 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :           Madame la conseillère Thérèse Gatien  
                                  Monsieur le conseiller Vincent Chatel  
                                  Monsieur le conseiller Normand Dyotte  
                                  Monsieur le conseiller Charles-André Fortier  
                                  Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :   Monsieur Serge Drouin, directeur général  
                                  Madame Carole Lemaire, greffière

Est absente :                Madame la conseillère Anne Scott

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2010
2. Aide financière – Fondation du centre de réadaptation Le Virage
3. Octroi de contrat – réfection de sentiers piétonniers – appel d'offres 1003-ST
4. Octroi de contrat – aménagement du parc de Sardaigne, phase 2 – complément au contrat – appel d'offres 1024-ST
5. Octroi de contrat – travaux d'interventions correctives de chaussée – place Jason – appel d'offres 1026-ST
6. Octroi de contrat – travaux de réfection – avenue d'Anjou – appel d'offres 1027-ST
7. Octroi de contrat – pré-achat d'un ponceau mini-portée – traverse du fossé de Candiac – appel d'offres 1028-ST
8. Octroi de contrat – pré-achat d'un ponceau en arche – traverse du fossé de Candiac – appel d'offres 1029-ST

9. Approbation de dépenses – travaux d'interventions correctives de chaussée – place Jason – appel d'offres 1026-ST
10. Approbation de dépenses – travaux de réfection de l'avenue d'Anjou – appel d'offres 1027-ST
11. Mandat ingénieurs-conseils – plans et devis – réfection du poste de pompage sanitaire Desjardins – développement résidentiel « Les Provençales »
12. Mandat laboratoire – services professionnels d'ingénierie des matériaux – réfection de l'avenue de Honfleur
13. Octroi de contrat – collecte et valorisation des feuilles mortes 2010 – appel d'offres 2010-04 de la MRC de Roussillon
14. Embauche col blanc étudiant – technicien en bâtiment, Service planification et développement du territoire
15. Approbation – plan d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 18 mai 2010
16. Approbation – plan d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 1er juin 2010
17. Autorisation signature – protocole d'entente – développement domiciliaire « Hameau des pins » – projet en copropriété, rue de Cherbourg, phase VII
18. Autorisation – dérogation mineure – 4, place Hamilton
  - Consultation du public sur cette demande
  - Décision du conseil
19. Autorisation – dérogation mineure – 137, boulevard Marie-Victorin
  - Consultation du public sur cette demande
  - Décision du conseil
20. Autorisation – dérogation mineure – 32, rue de Syracuse
  - Consultation du public sur cette demande
  - Décision du conseil
21. Mandat professionnel – surveillance des travaux – aménagement du parc de Sardaigne, phase 2
22. Nomination – col blanc régulier, secrétaire, Service des loisirs
23. Embauche – brigadiers scolaires, Service des loisirs
24. Embauche étudiants – camp de jour, Service des loisirs – saison estivale 2010
25. Embauche étudiants – natation, Service des loisirs – saison estivale 2010
26. Embauche étudiants – parcs, Service des loisirs
27. Embauche – professeurs, camps spécialisés, Service des loisirs
28. Embauche cols blancs étudiants – préposé à la bibliothèque, Service des loisirs
29. Prolongation d'embauche col blanc étudiant – préposé à la bibliothèque, Service des loisirs
30. Avis de motion – règlement 1251 modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer l'article 9.1.4.3 relatif à la réfection ou reconstruction d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire

31. Avis de motion – règlement 1252 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des voies locales à 13,50 mètres pour les rues de Toscane et de Toulouse dans la zone H05-565
32. Adoption – règlement 1010-01-10 modifiant le règlement 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre
33. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
34. Levée de la séance

**10-06-01      ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 MAI 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2010.

**10-06-02      AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION  
LE VIRAGE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme Fondation du centre de réadaptation Le Virage dans le cadre d'une importante campagne de collecte de fonds;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme sans but lucratif est reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et offre un ensemble de services gratuits aux personnes de la Montérégie, jeunes et adultes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la Fondation du centre de réadaptation Le Virage une aide financière de 150 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

**10-06-03 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE SENTIERS PIÉTONNIERS – APPEL D’OFFRES 1003-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection des sentiers piétonniers (projet 2010-636);

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d’appel d’offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 3 juin 2010, six entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l’analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l’entreprise « Bau-Québec ltée », 6852, Grande-Allée, Saint-Hubert (Québec) J3Y 1C4, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer les travaux de réfection des sentiers piétonniers, pour un montant de 125 686,31 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d’appel d’offres 1003-ST;

QUE les deniers requis au paiement cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 22-906-36-711.

**10-06-04 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DU PARC DE SARDAIGNE, PHASE 2 – COMPLÉMENT AU CONTRAT – APPEL D’OFFRES 1024-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé pour le projet d’aménagement du parc de Sardaigne, phase 2 (projet 2009-590);

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l’aménagement du parc de Sardaigne, phase 2 a été octroyé à l’entreprise « Terrassement Limoges et fils » lors de la séance du 17 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se prévaloir de l’option de plantation de végétaux prévue aux documents d’appel d’offres 1024-ST;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'entreprise « Terrassement Limoges et fils », 2249, chemin Forest, Rawdon (Québec) J0K 1S0, à faire les travaux complémentaires de plantation d'arbres, arbustes et couvre-sols végétaux prévus en option dans les documents de soumission, pour un montant de 41 869,29 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1024-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus libres et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-90-718.

**10-06-05      OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'INTERVENTIONS  
CORRECTIVES DE CHAUSSEE – PLACE JASON – APPEL  
D'OFFRES 1026-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé, pour l'année 2010, le projet d'interventions correctives de chaussée sur la place Jason (projet 2010-631);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 12 mai 2010 à 11h, cinq entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Construction DJL inc. », 1463, chemin Chambly, Carignan (Québec) J3L 0J6, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'interventions correctives sur la place Jason, pour un montant de 255 163,94 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1026-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1248, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-48-729, autres infrastructures.

**10-06-06 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION – AVENUE D'ANJOU – APPEL D'OFFRES 1027-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection de l'avenue d'Anjou (projet (2010-632);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 12 mai 2010, huit entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « B. Frégeau et fils inc. », 402, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue d'Anjou, pour un montant total de 617 214,05 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1027-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1248, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-48-729, autres infrastructures.

**10-06-07 OCTROI DE CONTRAT – PRÉ-ACHAT D'UN PONCEAU MINI-PORTÉE – TRAVERSE DU FOSSÉ DE CANDIAC – APPEL D'OFFRES 1028-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 26 mai 2010, deux entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Industries Atlantic ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le pré-achat d'un ponceau mini-portée, pour un montant de 26 757,54 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1028-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-47-713, pont, tunnel, viaduc.

**10-06-08      OCTROI DE CONTRAT – PRÉ-ACHAT D'UN PONCEAU EN ARCHE –  
TRAVERSE DU FOSSÉ DE CANDIAC – APPEL D'OFFRES 1029-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 26 mai 2010, deux entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Hanson tuyaux et préfabriqués Québec ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le pré-achat d'un ponceau en arche, pour un montant de 448 113,75 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1029-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-47-713, pont, tunnel, viaduc.

**10-06-09      APPROBATION DE DÉPENSES – TRAVAUX D'INTERVENTIONS CORRECTIVES DE CHAUSSÉE – PLACE JASON – APPEL D'OFFRES 1026-ST**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac adoptera le règlement d'emprunt 1248 pour financer le projet d'interventions correctives de chaussée, place Jason (projet 2010-631);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé un contrat à la compagnie « Construction DJL inc. » pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QU'en plus dudit contrat, le directeur des Services techniques devra effectuer certaines dépenses essentielles à la réalisation des travaux en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques, à effectuer les dépenses inhérentes à l'exécution des travaux d'interventions correctives de chaussée pour la place Jason jusqu'à concurrence d'un montant de 25 000 \$, à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1248, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, imputable au poste budgétaire 22-012-48-729. Monsieur Vigneault doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*.

**10-06-10      APPROBATION DE DÉPENSES – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE D'ANJOU – APPEL D'OFFRES 1027-ST**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac adoptera le règlement d'emprunt 1248 pour financer le projet de réfection de l'avenue d'Anjou;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé un contrat à la compagnie « B. Fréreau et fils inc. » pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QU'en plus dudit contrat, le directeur, Services techniques devra effectuer certaines dépenses essentielles à la réalisation des travaux en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques à effectuer les dépenses inhérentes à l'exécution des travaux de réfection de l'avenue d'Anjou jusqu'à concurrence d'un montant de 60 000 \$, à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1248, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, imputable au poste budgétaire 22-012-48-729. Monsieur Vigneault doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*.

**10-06-11 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE SANITAIRE DESJARDINS – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES PROVENÇALES »**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QUE les équipements existants du poste Desjardins n'étaient pas conçus pour le débit d'égout supplémentaire qui sera généré par ce nouveau territoire annexé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser les plans et devis pour la modification du poste de pompage sanitaire Desjardins en vue de desservir ce nouveau secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. » datée du 2 juin 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. » pour la préparation des plans et devis pour la modification du poste de pompage sanitaire Desjardins en vue de desservir le nouveau secteur résidentiel « Les Provençales » pour un montant de 9 787,25 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 2 juin 2010;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la firme « SNC-Lavalin inc. » à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis pour la modification du poste de pompage Desjardins au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

DE PLUS, la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels.

**10-06-12 MANDAT LABORATOIRE – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DE L'AVENUE DE HONFLEUR**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé un contrat pour la réfection de l'avenue de Honfleur (projet 2006-471);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer l'ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « Groupe ABS » datée du 11 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la firme « Groupe ABS inc. » le contrat pour effectuer l'ingénierie des matériaux dans le cadre de la réfection de l'avenue de Honfleur, pour un montant de 20 874,32 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 11 avril 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1238, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, poste budgétaire 22-012-38-411, honoraires professionnels.

**10-06-13 OCTROI DE CONTRAT – COLLECTE ET VALORISATION DES FEUILLES MORTES 2010 – APPEL D'OFFRES 2010-04 DE LA MRC DE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir aux citoyens le service de collecte de feuilles mortes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Roussillon a invité trois entreprises spécialisées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 25 mai 2010, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Rousselet, directrice, Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon et de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Services environnementaux Richelieu (9197-4220 Québec inc.) » le contrat pour la collecte, le transport et la valorisation des feuilles mortes, à l'automne 2010, pour un montant de 50 000 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 2010-04 de la MRC de Roussillon et que la coordination du contrat soit confiée à la MRC;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-451-11-446.

**10-06-14      EMBAUCHE COL BLANC ÉTUDIANT – *TECHNICIEN EN BÂTIMENT*,  
SERVICE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service planification et développement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le candidat sélectionné a été rencontré en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Véronique Turgeon, adjointe technique, Service planification et développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Maxime Valcourt, au poste de *technicien en bâtiment*, classe « F », col blanc étudiant, Service planification et développement du territoire, pour la période du 27 mai au 31 décembre 2010, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Valcourt soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-117.

**10-06-15 APPROBATION – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 18 MAI 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement, de modification, de lotissement et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 18 mai 2010 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2010-05-23	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 25, rue de Savoie sur le lot 4 028 541 (lot projeté après subdivision 4 456 487)
CCU-2010-05-24	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant un addenda (changement de revêtement extérieur) apporté à la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 39, rue de Ségovie sur le lot 3 559 164

<b>PERMIS D'AGRANDISSEMENT</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et agrandissement projeté</b>
CCU-2010-05-17	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (espace habitable au-dessus du garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 20, rue Dandurand sur le lot 3 111 459
CCU-2010-05-21	H02-207	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (espace habitable au-dessus du garage et ajout d'un garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 16, rue Mozart sur le lot 2 092 115
CCU-2010-05-25	C04-409	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement d'un stationnement (incluant l'ajout d'un accès pour service à l'auto) pour un bâtiment de type commercial (St-Hubert BBQ) sis au 107, chemin Saint-François-Xavier sur le lot 2 092 085

<b>PERMIS DE MODIFICATION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et modifications projetées</b>
CCU-2010-05-19	H02-221	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les modifications (revêtement extérieur et avant-toit avec galerie sur la façade principale) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 17, avenue de Jaffa sur le lot 2 092 771

<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse du lotissement projeté</b>
CCU-2010-05-22	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le remplacement du lot 4 028 541 afin de créer les lots 4 456 486 et 4 456 487 de façon à permettre au 25, rue de Savoie de scinder une parcelle de lot afin de la vendre au 23, rue de Savoie

<b>PERMIS D'AFFICHAGE</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresses des enseignes projetées</b>
CCU-2010-05-15	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. permettant l'installation d'une enseigne détachée identifiant le Carrefour Candiac sur le lot 4 047 886
CCU-2010-05-20	C05-527	Approuver la demande de P.I.I.A. permettant l'ajout de deux enseignes attachées (façade de l'entrée principale et façade sur Jean-Leman) pour un bâtiment de type commercial (Centre de santé dentaire) sis au 210, boulevard Jean-Leman sur le lot 4 242 998

**10-06-16 APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et de modification déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juin et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2010-06-04	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 8, rue de Duneau sur le lot 4 177 891
CCU-2010-06-09	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 23, rue de Savoie sur le lot 4 028 540

<b>PERMIS D'AGRANDISSEMENT</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et agrandissement projeté</b>
CCU-2010-06-02	H05-513	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (espace habitable au rez-de-chaussée et à l'étage et agrandissement du garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 49, avenue d'Aberdeen sur le lot 2 094 209
CCU-2010-06-07	H01-105	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un deuxième étage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 137, boulevard Marie-Victorin sur le lot 2 092 408

<b>PERMIS DE MODIFICATION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et modifications projetées</b>
CCU-2010-06-03	H06-613	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les modifications (revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 45, avenue de Bercy sur le lot 2 096 628
CCU-2010-06-05	H03-309	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les modifications (démolition du garage pour reconstruire l'abri d'auto d'origine) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, place Hamilton sur le lot 2 093 699
CCU-2010-06-06	H03-309	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les modifications (revêtement extérieur et remplacement des fenêtres et de porte) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 7, place Hamilton sur le lot 2 093 722

**10-06-17      AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE –  
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « HAMEAU DES PINS » – PROJET  
EN COPROPRIÉTÉ, RUE DE CHERBOURG, PHASE VII**

CONSIDÉRANT QUE le constructeur, *Les habitations Trigone 2000 inc.*, désire entreprendre le développement domiciliaire « Hameau des pins », projet en copropriété rue de Cherbourg, phase VII;

CONSIDÉRANT QU’à cet effet, il y a lieu de signer un protocole d’entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les conditions contenues au protocole d’entente à intervenir avec *Les habitations Trigone 2000 inc.* relativement au développement domiciliaire « Hameau des pins », projet en copropriété, rue de Cherbourg, phase VII;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, le protocole d’entente à intervenir entre les parties.

**10-06-18      AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 4, PLACE HAMILTON**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s’il y a quelqu’un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 4, place Hamilton;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Louisa Renaud, notaire, en date du 30 avril 2010, relativement à une dérogation mineure pour l’immeuble situé au 4, place Hamilton;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d’urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2010-05-18 effectuée sur la base des conditions applicables à l’analyse d’une dérogation mineure, conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge avant de 7,38 mètres au lieu de 7,50 mètres, soit un empiètement de 0,12 mètre, de façon à permettre une transaction immobilière pour un bâtiment unifamilial isolé sis au 4, place Hamilton sur le lot 2 093 698 dans la zone H03-309.

**10-06-19      AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 137, BOULEVARD  
MARIE-VICTORIN**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 137, boulevard Marie-Victorin;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Micheline Latouche, en date du 16 avril 2010, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 137, boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2010-05-11 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure, conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge avant de 4,82 mètres au lieu de 9 mètres, soit un empiètement de 4,18 mètres, de façon à permettre un agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé sis au 137, boulevard Marie-Victorin, sur le lot 2 092 408, dans la zone H01-105.

**10-06-20      AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 32, RUE DE SYRACUSE**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 32, rue de Syracuse;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Ginette Desparois, en date du 11 mai 2010, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 32, rue de Syracuse;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2010-05-26 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure, conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge avant latérale de 2,79 mètres au lieu de 4,5 mètres, soit un empiètement de 1,71 mètre, de façon à permettre la construction d'un bâtiment unifamilial isolé sis au 32, rue de Syracuse sur le lot 3 890 624, dans la zone H06-630.

**10-06-21      MANDAT PROFESSIONNEL – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – AMÉNAGEMENT DU PARC DE SARDAIGNE, PHASE 2**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du parc de Sardaigne, phase 2 (projet 2009-590);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater des professionnels pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par la firme « Plania » datée du 21 mai 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Plania » pour effectuer la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du parc de Sardaigne, le tout pour une somme de 7 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 21 mai 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du fonds de parcs et imputés au poste budgétaire 22-905-90-718, parc de Sardaigne.

**10-06-22 NOMINATION – COL BLANC RÉGULIER, *SECRÉTAIRE*, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de secrétaire, col blanc régulier, Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Bourque a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE madame Bourque occupe le poste de *secrétaire temps partiel*, Service des loisirs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme madame Marie-France Bourque, au poste de secrétaire, classe « C », 3<sup>e</sup> échelon, col blanc régulier, Service des loisirs, à compter du 7 juin 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Bourque soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-111.

**10-06-23 EMBAUCHE – *BRIGADIERS SCOLAIRES*, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une banque de brigadiers scolaires aptes et prêts à remplacer à pied d'œuvre les employés absents pour de courtes périodes au cours de l'année;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Isabelle Leduc, régisseuse, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de *brigadier scolaire*, selon les besoins, et ce, pour l'année 2010, le tout selon les conditions de travail des brigadiers scolaires;

- Claude Clermont;
- Jean-Pierre Lussier;
- Jaime Rios;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-290-02-116.

**10-06-24      EMBAUCHE ÉTUDIANTS – CAMP DE JOUR, SERVICE DES LOISIRS – SAISON ESTIVALE 2010**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous au Service des loisirs, pour la période du 28 juin au 27 août 2010, selon ce qui suit :

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>
Ariane Vaillancourt	camp de jour - assistant responsable
Philippe Arbour	camp de jour - animateur
David Beaulieu	camp de jour - animateur
François Bergeron	camp de jour - animateur
Laurence Brien	camp de jour - animateur
Jérémie Brunet	camp de jour - animateur
Sébastien Chassé	camp de jour - animateur
Mélanie Chauvin Lespérance	camp de jour - animateur
Amélie Côté	camp de jour - animateur
Marie-Michèle Côté	camp de jour - animateur
Mathieu DesRoches	camp de jour - animateur
Maude Desrosiers-Lanctot	camp de jour - animateur

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>
Josiane Dumais	camp de jour - animateur
Guillaume Gervais	camp de jour - animateur
Marc-Antoine Gouin	camp de jour - animateur
Krystal Hasel	camp de jour - animateur
Frédérique Ingold-Charpentier	camp de jour - animateur
Katherine L'abbée Lacas	camp de jour - animateur
Maude Labelle	camp de jour - animateur
Joannie Laguë	camp de jour - animateur
Julie Lanctin	camp de jour - animateur
Virginie Langevin	camp de jour - animateur
Philippe Leblanc	camp de jour - animateur
Marie-Ève Leclerc	camp de jour - animateur
Amilie Lefort	camp de jour - animateur
Louis Lupien	camp de jour - animateur
Alexandra Millette-Aubry	camp de jour - animateur
Vanessa Paiement	camp de jour - animateur
Valérie Pilon	camp de jour - animateur
Majorie Poulin	camp de jour - animateur
Frédéric Power	camp de jour - animateur
Julie Prévost	camp de jour - animateur
Charles-Étienne Raymond Parent	camp de jour - animateur
Thomas Rollin	camp de jour - animateur
Laura Suzanne Soares	camp de jour - animateur
Dominic St-Jacques	camp de jour - animateur
Jolène Thibert	camp de jour - animateur
Bernard Tremblay	camp de jour - animateur
Julie Auger	camp de jour - animateur thématiques
Catherine Décarie	camp de jour - animateur thématiques
Samy-Joe Lajeunesse	camp de jour - animateur thématiques
Jérémy Maître	camp de jour - animateur thématiques
Dylan Cera Énard	camp de jour - accompagnateur
Julie-Anne Couillard	camp de jour - accompagnateur
Stéphanie Gauvin	camp de jour - accompagnateur
Philippe Arbour	camp de jour - service de garde - animateur
Frédéric Archambault	camp de jour - service de garde - animateur
Joël Barnett-Arsenault	camp de jour - service de garde - animateur
David Beaulieu	camp de jour - service de garde - animateur
François Bergeron	camp de jour - service de garde - animateur
Martine Binette	camp de jour - service de garde - animateur
Laurence Brien	camp de jour - service de garde - animateur
Sara-Michèle Brosseau	camp de jour - service de garde - animateur
Dylan Cera Énard	camp de jour - service de garde - animateur
Sébastien Chassé	camp de jour - service de garde - animateur
Ève Chevalier	camp de jour - service de garde - animateur
Alexandra Chilvers	camp de jour - service de garde - animateur
Maude Desrosiers-Lanctot	camp de jour - service de garde - animateur
Malika Dupéré-Poundja	camp de jour - service de garde - animateur
Philippe Frégeau	camp de jour - service de garde - animateur
Marc-Antoine Gouin	camp de jour - service de garde - animateur

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>
Frédérique Ingold-Charpentier	camp de jour - service de garde - animateur
Joannie Laguë	camp de jour - service de garde - animateur
Marie-Ève Leclerc	camp de jour - service de garde - animateur
Louis Lupien	camp de jour - service de garde - animateur
Nicholas Massé	camp de jour - service de garde - animateur
Alexandra Millette-Aubry	camp de jour - service de garde - animateur
Vanessa Paiement	camp de jour - service de garde - animateur
Majorie Poulin	camp de jour - service de garde - animateur
Thomas Rollin	camp de jour - service de garde - animateur
Marc Tison	camp de jour - service de garde - animateur

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 10-05-34.

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-59-117.

#### **10-06-25      EMBAUCHE ÉTUDIANTS – NATATION, SERVICE DES LOISIRS – SAISON ESTIVALE 2010**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous au Service des loisirs, pour la période du 28 juin au 27 août 2010, selon ce qui suit :

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>
Guillaume Arbour	natation - instructeur et sauveteur
Marilyn Currier-Duranceau	natation - instructeur et sauveteur
Valérie Desautels	natation - instructeur et sauveteur
Mylène Moreau	natation - instructeur et sauveteur
Kimberly Randrianarivony	natation - instructeur et sauveteur
Sabrina Vocino-Montpetit	natation - instructeur et sauveteur
Camille Walsh	natation - instructeur et sauveteur
Katia Pharand	natation - instructeur et sauveteur

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 10-05-34.

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-41-117.

#### **10-06-26      EMBAUCHE ÉTUDIANTS – PARCS, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous au Service des loisirs, pour la période de mai à novembre 2010, selon ce qui suit :

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>
Alexis Cumetti	préposé aux parcs
Charles Décarie	préposé aux parcs
Julien Ébacher	préposé aux parcs
Hugo Émard	préposé aux parcs
Laurent Giasson	préposé aux parcs
Jonathan Milburn	préposé aux parcs

Félix Vaillancourt-Tremblay	préposé aux parcs
Félix Patenaude-Raymond	assistant coordonnateur des parcs
Benoit Rivard	assistant coordonnateur des parcs

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 10-05-34;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-51-117.

**10-06-27      EMBAUCHE – PROFESSEURS, CAMPS SPÉCIALISÉS, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les différents camps spécialisés offerts pour l'été 2010;

CONSIDÉRANT QUE chacun des candidats sélectionnés a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de professeur pour les camps spécialisés au Service des loisirs, pour la période du 28 juin au 27 août 2010, selon ce qui suit :

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Taux horaire</b>
Radwan Azzouz	professeur – guitare	52,00 \$
Chantal Frenette	professeur - scrapbooking	40,00 \$
Suzanne Grondin	professeur - théâtre	48,00 \$
Rebekah Leitner	professeur - danse	25,00 \$
Julie Murray Desrosiers	professeur - danse	25,00 \$
Ariane Vaillancourt	professeur - arts	15,00 \$

QUE les deniers requis au paiement du salaire des professeurs soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-59-117.

**10-06-28      EMBAUCHE COLS BLANCS ÉTUDIANTS – PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants pendant la saison estivale afin de combler l'horaire de soir et de fin de semaine et pour remplacer les employés réguliers absents pour congés personnels, vacances et autres absences;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE les candidates sélectionnées ont été rencontrées en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous au poste de préposé à la bibliothèque, classe « AB », col blanc étudiant, division Bibliothèque, Service des loisirs, pour la période de juin à septembre 2010 selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

- Maxime Leggett-Tremblay
- Jade L'Espérance
- Catherine Rousselle

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

**10-06-29      PROLONGATION D'EMBAUCHE COL BLANC ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants pendant la saison estivale afin de combler l'horaire de soir et de fin de semaine et pour remplacer les employés réguliers absents pour congés personnels, vacances et autres absences;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Pérusse a été embauchée au poste de *préposée à la bibliothèque*, col blanc étudiant, Service des loisirs, pour la période de septembre 2009 à juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de madame Patricia Lemieux, bibliothécaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de madame Marie-Ève Pérusse, au poste de *préposé à la bibliothèque*, classe « AB », col blanc étudiant, Service des loisirs, pour la période du 26 juin au 24 juillet 2010, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Pérusse soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

**10-06-30      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1251 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 9.1.4.3 RELATIF À LA RÉFECTION OU RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT UN USAGE DÉROGATOIRE**

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1251 modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer l'article 9.1.4.3 relatif à la réfection ou reconstruction d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**10-06-31      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 556 AFIN DE DÉFINIR LA LARGEUR DES VOIES LOCALES À 13,50 MÈTRES POUR LES RUES DE TOSCANE ET DE TOULOUSE DANS LA ZONE H05-565**

Monsieur le conseiller Normand Dyotte donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1252 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des voies locales à 13,50 mètres pour les rues de Toscane et de Toulouse dans la zone H05-565;

De plus, monsieur le conseiller Dyotte demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**10-06-32      ADOPTION – RÈGLEMENT 1010-01-10 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 1010-01 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET  
LE BON ORDRE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 17 mai 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1010-01-10 modifiant le règlement 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents  
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

\* \* \*

Trois personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

**10-06-33      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 40.

---

ANDRÉ J. CÔTÉ  
Maire

---

CAROLE LEMAIRE  
Greffière